

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				d'observation de l'OSCE		

<sup>a</sup> L'Ukraine était représentée par son vice-ministre des affaires étrangères.

<sup>b</sup> Les représentants de l'Allemagne et de la Fédération de Russie ont pris la parole plus d'une fois afin de faire de nouvelles déclarations.

<sup>c</sup> La Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'OSCE et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE ont participé à la séance par visioconférence depuis Kiev. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine a pris la parole plus d'une fois afin de faire une autre déclaration.

## Moyen-Orient

### 20. La situation au Moyen-Orient

Durant la période considérée, le Conseil a tenu 17 séances au sujet de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient ». Conformément à la pratique antérieure, la plupart étaient des séances d'information<sup>517</sup>. On trouvera dans les tableaux 1 et 3 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. Le Conseil a en outre tenu 31 visioconférences publiques au sujet de la question à l'examen<sup>518</sup>. On trouvera dans les tableaux 2 et 4 à 6 ci-après de plus amples informations sur les visioconférences. Au titre de la question à l'examen, lors des séances et des visioconférences, les membres du Conseil ont examiné divers sujets, essentiellement le conflit en République arabe syrienne, le conflit au Yémen, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En 2020, le Conseil a également tenu trois visioconférences privées avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la FNUOD et à la FINUL<sup>519</sup>. Outre les séances et les visioconférences, les membres du Conseil ont tenu des

consultations plénières ainsi qu'un dialogue interactif informel pour examiner la question<sup>520</sup>.

En 2020, le Conseil a adopté huit résolutions au titre de la question à l'examen. Le Conseil a prorogé par deux fois le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), le 13 janvier pour six mois, jusqu'au 15 juillet 2020<sup>521</sup>, et le 14 juillet pour un an, jusqu'au 15 juillet 2021<sup>522</sup>. Le 25 février, le Conseil a renouvelé les sanctions imposées dans le cadre de la situation au Yémen jusqu'au 26 février 2021 et a prorogé de 13 mois, jusqu'au 28 mars 2021, le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen<sup>523</sup>. Le Conseil a par ailleurs renouvelé par deux fois le mandat de la FNUOD, pour une période de six mois à chaque fois<sup>524</sup>, et a prorogé une fois de 12 mois le mandat de la FINUL, tout en autorisant la réduction à 13 000 militaires du plafond des effectifs jusqu'alors fixé à 15 000 militaires<sup>525</sup>. Le Conseil n'a pas pu adopter quatre projets de résolution concernant la situation en République arabe syrienne<sup>526</sup>. Comme cela est décrit ci-après, deux projets de résolution n'ont pas été adoptés en raison du vote négatif d'un ou de plusieurs membres permanents et les deux autres n'ont pas été adoptés faute d'avoir obtenu le nombre de voix requis.

<sup>517</sup> Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

<sup>518</sup> Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

<sup>519</sup> Au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) », les membres du Conseil ont tenu des visioconférences privées le 15 juin et le 8 décembre au sujet de la FNUOD et le 10 août au sujet de la FINUL ; voir A/75/2, partie II, chapitre 22. Voir également S/2020/789 and S/2020/1045.

<sup>520</sup> Voir A/75/2, partie II, chapitre 2.B. Voir également S/2020/258, S/2020/1142, S/2020/344, S/2020/1102 et S/2021/9.

<sup>521</sup> Résolution 2505 (2020), par. 1.

<sup>522</sup> Résolution 2534 (2020), par. 1.

<sup>523</sup> Résolution 2511 (2020), par. 2 et 7.

<sup>524</sup> Résolutions 2530 (2020) et 2555 (2020), par. 15.

<sup>525</sup> Résolution 2539 (2020), par. 1 et 29.

<sup>526</sup> Voir S/2020/654, S/2020/658, S/2020/667 et S/2020/683.

Durant la période considérée, les séances et visioconférences tenues par le Conseil au sujet du conflit en République arabe syrienne sont restées axées sur trois aspects principaux : le processus politique visant à mettre fin au conflit, la situation humanitaire dans le pays et la prolifération et l'emploi d'armes chimiques. Conformément à la pratique, en 2019, des exposés concernant le processus politique et la situation humanitaire en République arabe syrienne ont parfois été présentés conjointement au cours d'une même séance ou visioconférence, tandis que la prolifération et l'emploi d'armes chimiques ont été abordés séparément au cours de séances et de visioconférences publiques consacrées à cet aspect<sup>527</sup>.

En ce qui concerne le processus politique, les membres du Conseil ont entendu régulièrement les exposés mensuels de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix relatifs aux efforts déployés pour trouver une solution politique au conflit et mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Dans ce cadre, en 2020, les exposés et débats ont été axés sur les progrès accomplis concernant la Commission constitutionnelle, sur la poursuite du dialogue mené par l'Envoyé spécial avec les principales parties prenantes internationales et sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la situation socioéconomique et politique en République arabe syrienne<sup>528</sup>. En février, dans un contexte marqué par les hostilités militaires dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et par l'escalade de la violence à Edleb, l'Envoyé spécial a fait état de violents affrontements et de bombardements qui se poursuivaient, malgré le cessez-le-feu, entre les forces turques et les forces du Gouvernement syrien à l'intérieur de la République arabe syrienne. Réitérant le ferme appel du Secrétaire général à la cessation des hostilités, il a appelé à mettre fin aux hostilités et a demandé à tous les membres de participer à une initiative internationale sérieuse de coopération concernant Edleb, invitant tous les principaux acteurs et les membres du Conseil à appuyer pleinement cette logique<sup>529</sup>. Au cours de la séance tenue le 28 février, le Secrétaire général a exprimé sa profonde inquiétude quant à la nature changeante du conflit à Edleb, réitérant la nécessité

d'un cessez-le-feu<sup>530</sup>. Après l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat, l'Envoyé spécial a indiqué que depuis le début de la pandémie de COVID-19, les différentes dispositions relatives au cessez-le-feu s'étaient largement maintenues au sein de la République arabe syrienne<sup>531</sup>. Il a également rendu compte des progrès accomplis dans son travail avec les Coprésidents de la Commission constitutionnelle et avec le Conseil consultatif des femmes syriennes. En ce qui concerne les personnes détenues, enlevées et portées disparues, l'Envoyé spécial a appelé le Gouvernement de la République arabe syrienne et toutes les autres parties syriennes à libérer unilatéralement les personnes détenues et enlevées<sup>532</sup>. Quant aux progrès relatifs à la Commission constitutionnelle et à son ordre du jour, l'accent a été placé sur la réforme constitutionnelle et sur l'élaboration progressive d'un processus politique plus ample afin d'appliquer la résolution 2254 (2015). Deux représentantes de la société civile ont présenté aux membres du Conseil des exposés lors de deux visioconférences distinctes au sujet des personnes détenues et portées disparues, et plus particulièrement les femmes et les enfants<sup>533</sup>.

En ce qui concerne la situation humanitaire en République arabe syrienne, les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence concernant les conclusions des rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions pertinentes, y compris la résolution 2165 (2014), par laquelle le Conseil avait autorisé les opérations humanitaires transfrontalières<sup>534</sup>. Les orateurs ont fourni des mises à jour régulières sur les conditions humanitaires dans différentes régions du pays, et notamment à Edleb, dans le nord-ouest de la

<sup>527</sup> Pour de plus amples informations sur les types de séances consacrées à la question à l'examen, voir *Répertoire, Supplément 2018* et *Supplément 2019*.

<sup>528</sup> Voir *S/PV.8708*, *S/PV.8715*, *S/PV.8727* et *S/PV.8738*.

<sup>529</sup> Voir *S/PV.8715*.

<sup>530</sup> Voir *S/PV.8738*. Après la séance, les représentants de la Fédération de Russie et de la Turquie ont transmis le Protocole additionnel au Mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, signé par la Fédération de Russie et la Turquie le 5 mars 2020, dans lequel les deux parties étaient convenues de cesser toute opération militaire le long de la ligne de conflit dans la zone de désescalade d'Edleb (*S/2020/187*).

<sup>531</sup> Voir *S/2020/353*.

<sup>532</sup> Voir *S/2020/353*, *S/2020/420*, *S/2020/551*, *S/2020/823*, *S/2020/936* et *S/2020/1049*.

<sup>533</sup> Le Conseil a entendu un exposé présenté par une avocate et militante spécialisée dans les droits humains le 16 juin (voir *S/2020/551*) et un exposé présenté par la représentante de Families for Freedom le 23 juillet (voir *S/2020/743*).

<sup>534</sup> Résolution 2165 (2014), par. 2.

République arabe syrienne, et dans les camps de réfugiés de Roukban et de Haoul, ainsi que sur les efforts déployés pour acheminer l'aide humanitaire à travers les frontières et sur les mesures de préparation et de lutte concernant la COVID-19 prises dans tout le pays. Au sujet de la situation humanitaire en République arabe syrienne, les membres du Conseil ont également entendu un exposé de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance<sup>535</sup> et de deux représentantes de la société civile à l'occasion de deux visioconférences distinctes<sup>536</sup>.

En ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, les membres du Conseil ont régulièrement entendu les exposés de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et de son adjoint sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2118 (2013) concernant l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. À partir du mois de septembre, le Conseil a entendu les exposés de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement au cours de visioconférences publiques et de séances publiques<sup>537</sup> tandis que, plus tôt dans l'année, ces exposés avaient été présentés lors de consultations plénières et de visioconférences privées, ainsi qu'au cours d'un dialogue interactif informel en mai<sup>538</sup>. Dans ses exposés, la Haute-Représentante a rendu compte des activités menées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), y compris des enquêtes sur les allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques à Alep en 2018 et à Saraqeb en 2016, ainsi que des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les travaux de l'OIAC. Lors de sa séance du 5 octobre, avant d'entendre l'exposé de la Haute-Représentante, les membres du Conseil ont affiché leur désaccord quant à la proposition d'inviter José Bustani, ancien Directeur général de l'OIAC, à présenter un exposé au Conseil conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Après ces échanges, le Conseil a eu recours à un vote de procédure, à l'issue duquel la proposition d'inviter M. Bustani à présenter un exposé

au Conseil a été rejetée<sup>539</sup>. Au cours de la réunion d'information mensuelle de décembre<sup>540</sup>, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Directeur général de l'OIAC, qui a rendu compte des progrès accomplis dans le dossier des armes chimiques syriennes après la publication, en avril 2020, du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification.

En 2020, lors de ses séances et visioconférences concernant le conflit au Yémen, le Conseil a continué de centrer son attention sur trois aspects particuliers : le processus politique visant à parvenir à un règlement du conflit, la situation humanitaire dans le pays et les sanctions visant les personnes et entités désignées comme se livrant ou apportant un appui à des actes qui menaçaient la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen.

Au sujet du processus politique, le Conseil a régulièrement entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm. Dans les exposés qu'il a présentés lors des séances et des visioconférences, l'Envoyé spécial a donné au Conseil des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, y compris sur les résultats des consultations entre les parties. Il a également abordé l'évolution des hostilités dans le pays, ainsi que les négociations menées entre le Gouvernement yéménite et Ansar Allah sous l'égide des Nations Unies en vue de parvenir à un accord sur une déclaration commune couvrant un cessez-le-feu national, des mesures économiques et humanitaires et la reprise du processus politique qui permettra de mettre fin au conflit et de le régler de manière globale. L'Envoyé spécial a déclaré que l'intégration de la problématique hommes-femmes était une priorité importante dans le cadre de la déclaration commune<sup>541</sup>. Dans ses exposés, l'Envoyé spécial a par ailleurs rendu compte des progrès accomplis en matière d'échange de prisonniers et de détenus ainsi que de la mise en place d'un pont médical aérien, facilité par l'Organisation mondiale de la Santé, qui a permis d'évacuer des patients de Sanaa afin de recevoir des soins médicaux à l'étranger. L'Envoyé spécial a continué à alerter sur

<sup>535</sup> Voir S/PV.8734.

<sup>536</sup> Le Conseil a entendu un exposé présenté par la Directrice chargée des politiques et Conseillère principale de Physicians for Human Rights le 29 juin (voir S/2020/635) et un exposé présenté par la Directrice régionale de Syria Relief and Development le 29 juillet (S/2020/758).

<sup>537</sup> Voir S/2020/902, S/PV.8764, S/2020/1088 et S/2020/1202.

<sup>538</sup> Voir S/2020/258, S/2020/1142, S/2020/344, S/2020/558, S/2020/1102, S/2020/789, S/2021/9 et S/2020/1045. Pour la pratique en 2019, voir *Répertoire, Supplément 2019*, section 22 de la première partie.

<sup>539</sup> Voir S/PV.8764. Le résultat du vote sur la motion de procédure visant à déterminer si le Conseil convenait d'inviter M. Bustani à lui présenter un exposé a été le suivant : *pour* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie ; *contre* : Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Royaume-Uni ; *abstentions* : Indonésie, Niger, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam. Pour de plus amples informations, voir la section VIII de la deuxième partie.

<sup>540</sup> Voir S/2020/1202.

<sup>541</sup> Voir S/PV.8753.

l'absence de progrès vis-à-vis du danger que présentait l'installation flottante de stockage et de déchargement de pétrole Safer, qui risquait de provoquer une catastrophe environnementale et économique au Yémen et dans les pays voisins, et a souligné que cette menace devait être abordée sur une base purement technique et sans politisation<sup>542</sup>. Au cours de la séance du 15 octobre, l'Envoyé spécial a annoncé que la libération de plus de 1 000 prisonniers avait commencé, conformément à ce qui avait été convenu à l'issue des pourparlers menés en Suisse en septembre 2020, ce processus de libération étant la plus grande opération de ce type de toute l'histoire du conflit au Yémen<sup>543</sup>.

Pour ce qui est de la situation humanitaire au Yémen<sup>544</sup>, le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, de son adjoint et du Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, souvent en complément des exposés de l'Envoyé spécial. Les orateurs ont rendu compte de la situation humanitaire désastreuse dans le pays, aggravée par les répercussions de la pandémie de COVID-19 et par l'instabilité économique persistante. Les orateurs se sont également concentrés sur les préoccupations en matière de santé publique, sur les déplacements résultant de l'escalade du conflit dans diverses régions du pays et sur l'incidence disproportionnée de la guerre sur les enfants et les femmes. À cet égard, le 28 juillet, le Conseil a entendu des exposés de la Coordinatrice générale de Médecins du monde au Yémen et de la Présidente de la Fondation arabe des droits de l'homme, qui se sont concentrées sur les graves violations des droits humains commises contre les enfants au Yémen, y compris les actes généralisés de recrutement et de mutilation d'enfants<sup>545</sup>. Le 15 juillet, le Conseil a entendu un exposé de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les graves incidences de la fuite de pétrole en provenance du FSO SAFER. Elle a annoncé que le PNUE travaillait avec l'Organisation maritime internationale, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le

Centre d'assistance mutuelle pour les urgences environnementales de l'Organisation régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) à l'élaboration d'un plan d'intervention. Elle a déclaré qu'il était impératif d'accorder l'accès au FSO SAFER pour qu'il soit inspecté et son état actuel évalué, en vue de permettre l'évacuation du pétrole en toute sécurité et de prévenir une catastrophe environnementale et humaine<sup>546</sup>. Le 11 novembre, dans un contexte marqué par l'inquiétude grandissante quant au risque de famine généralisée au Yémen, le Conseil a également entendu des exposés du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et du fondateur et Directeur exécutif de Solutions for Sustainable Society. Dans son exposé, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial a appelé les principaux donateurs à mobiliser des fonds supplémentaires et a exhorté le Conseil à saisir la chance qu'il restait d'éviter la famine imminente au Yémen<sup>547</sup>.

Au sujet des mesures de sanction concernant le Yémen, lors de la séance tenue le 18 février, le Conseil a entendu l'exposé présenté par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), sur les activités menées par le Comité depuis le 16 mai 2019<sup>548</sup>. Elle a indiqué que le Comité avait reçu deux rapports de mise en œuvre, respectivement du Panama et du Portugal, et avait continué de recevoir les rapports d'inspection des navires établis par le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Elle a également souligné que le Comité avait convenu de demander instamment à toutes les parties au conflit au Yémen de respecter strictement le droit international humanitaire, d'enquêter sur leurs membres qui avaient commis des violations du droit international humanitaire et d'engager des poursuites contre eux, conformément à la recommandation formulée dans le rapport final du Groupe d'experts établi en application de la résolution 2456 (2019)<sup>549</sup>.

Dans les décisions qu'il a adoptées en 2020, le Conseil a abordé les sujets susmentionnés concernant les conflits en République arabe syrienne et au Yémen ainsi que les mandats de la FNUOD et de la FINUL.

En ce qui concerne la République arabe syrienne et au vu de l'expiration de l'autorisation du mécanisme régissant les opérations transfrontières, dont le dernier

<sup>542</sup> Voir S/PV.8725, S/PV.8753 et S/PV.8757.

<sup>543</sup> Voir S/PV.8770.

<sup>544</sup> Voir S/PV.8704, S/PV.8725, S/PV.8745, S/PV.8753, S/PV.8757, S/PV.8770, S/2020/313, S/2020/411, S/2020/721 et S/2020/1109.

<sup>545</sup> Voir S/PV.8753.

<sup>546</sup> Voir S/2020/721.

<sup>547</sup> Voir S/2020/1109.

<sup>548</sup> Voir S/PV.8725.

<sup>549</sup> S/2020/326. Voir également S/2020/70 et S/2020/70/Corr.1.

renouvellement avait été accordé en décembre 2018 par la résolution 2449 (2018)<sup>550</sup>, le Conseil a tenu une séance le 10 janvier pour examiner deux projets de résolutions concurrents visant à proroger le mandat de ce mécanisme. Les deux projets de résolution avaient respectivement été présentés par l'Allemagne et la Belgique<sup>551</sup> et par la Fédération de Russie<sup>552, 553</sup>. Au début de la séance, le représentant de la Fédération de Russie a proposé un amendement oral au paragraphe 6 du projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique<sup>554</sup>. Prenant la parole avant le vote sur l'amendement oral, le représentant de la Belgique a déclaré que l'amendement proposé par la Fédération de Russie n'était pas acceptable car il était en contradiction avec le système même du mécanisme transfrontières, qu'il convenait de préserver, et a demandé au Conseil d'approuver le projet de résolution tel que déposé par les corédacteurs et de voter pour. L'amendement oral n'ayant pas obtenu le nombre de voix requis, le Conseil a par la suite mis au vote et adopté le projet de résolution tel que déposé initialement, en tant que résolution 2504 (2020)<sup>555</sup>. Par la résolution 2504 (2020), le Conseil a prolongé de six mois, jusqu'au 10 juillet 2020, l'autorisation accordée aux organismes humanitaires d'utiliser deux des quatre points de passage autorisés par la résolution 2165 (2014) aux fins de l'aide humanitaire, à l'exclusion des points de passage de Ramta et de Yaaroubiyé<sup>556</sup>. Le représentant de la Chine, soulignant sa participation active aux négociations, a déclaré que, compte tenu de la situation actuelle, la prorogation pour une durée de six mois du mandat pour deux points de passage était réaliste et applicable, ces deux points de passage étant les plus importants et permettant de répondre aux besoins humanitaires de la République arabe syrienne<sup>557</sup>. Le représentant de la Fédération de Russie a expliqué que son pays s'est abstenu dans le seul but de ne pas bloquer l'aide transfrontières apportée à la province syrienne d'Edleb, la seule qui continuait d'avoir réellement besoin de l'aide fournie

par ces moyens. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que le Conseil devait être prêt à prendre des mesures, y compris le rétablissement de l'accès transfrontière dans le nord-est, si l'examen du Secrétaire général concluait que les autres voies d'accès humanitaires n'étaient pas suffisantes pour répondre aux besoins humanitaires de la population. La représentante des États-Unis a expliqué l'abstention de son pays en déclarant que le texte de la résolution 2504 (2020) était la seule voie à suivre pour pouvoir raisonnablement acheminer de l'aide aux Syriens. Elle a également souligné que la résolution était « édulcorée » et inadaptée aux besoins des Syriens à cause de la réticence de la Fédération de Russie à maintenir les flux d'aide à leurs niveaux actuels. Au terme de la séance, le représentant de la Fédération de Russie a annoncé que, compte tenu de l'adoption de la résolution 2504 (2020), la Fédération de Russie retirerait le projet de résolution publié sous la cote S/2020/24.

L'autorisation du mécanisme régissant les opérations transfrontières expirant de nouveau en juillet, le Conseil a mis au vote cinq projets de résolution concurrents entre le 7 et le 11 juillet. À l'issue du premier processus d'examen des projets concurrents<sup>558</sup>, le 7 juillet, le Conseil n'est pas parvenu à adopter un projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique, deux membres permanents ayant voté contre, à savoir la Chine et la Fédération de Russie<sup>559</sup>. En outre, le Conseil n'est pas parvenu à adopter un projet de résolution déposé par la Fédération de Russie, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu<sup>560</sup>. De même, le 10 juillet, à l'issue de deux votes menés selon la procédure écrite, le Conseil n'est pas parvenu à adopter les deux projets de résolution qui lui avaient été présentés. Le projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique n'a pas été adopté en raison du vote négatif de deux membres permanents, à savoir la Chine et la Fédération de Russie<sup>561</sup>. Le projet de résolution déposé

<sup>550</sup> Résolution 2449 (2018), par. 3.

<sup>551</sup> S/2020/24.

<sup>552</sup> Le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie ayant été retiré, le texte n'en est pas disponible.

<sup>553</sup> Voir S/PV.8700.

<sup>554</sup> Ibid.

<sup>555</sup> Le résultat du vote sur l'amendement oral au projet de résolution (S/2020/24) a été le suivant : *pour* : Chine, Fédération de Russie, Viet Nam ; *contre* : Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, République dominicaine, Royaume-Uni ; *abstentions* : Afrique du Sud, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie.

<sup>556</sup> Résolution 2504 (2020), par. 3.

<sup>557</sup> Voir S/PV.8700.

<sup>558</sup> Le vote s'est déroulé selon la procédure prévue dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/253). Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

<sup>559</sup> Voir S/2020/654. Voir également S/2020/657 et S/2020/661.

<sup>560</sup> Voir S/2020/658. Voir également S/2020/664 et S/2020/671.

<sup>561</sup> Voir S/2020/667. Voir également S/2020/681 et S/2020/693.

par la Fédération de Russie n'a pas été adopté, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu<sup>562</sup>. Le 11 juillet, à l'issue d'un vote sur trois amendements éventuels, dont deux avaient été présentés par la Fédération de Russie et un par la Chine<sup>563</sup>, le Conseil a mis au vote un cinquième projet de résolution, déposé par l'Allemagne et la Belgique<sup>564</sup>, qui a été adopté en tant que résolution 2533 (2020)<sup>565</sup>. Par la résolution 2533 (2020), le Conseil a décidé de reconduire le mécanisme régissant les opérations humanitaires transfrontières établi aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une période de douze mois, à savoir jusqu'au 10 juillet 2021, à l'exclusion des dispositions concernant les points de passage de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam, trois des quatre points de passage autorisés par la résolution 2165 (2014)<sup>566</sup>. Expliquant les votes présentés au Conseil<sup>567</sup>, le représentant de la Belgique a indiqué qu'après de nombreuses séries de débats – et de votes – et étant donné les positions divergentes des membres du Conseil, le Conseil de sécurité n'avait d'autre choix que de prendre une nouvelle décision qui ne reflétait pas les besoins humanitaires sur le terrain, afin de trouver un compromis. Il a ajouté que, dans l'intérêt des près de trois millions de civils qui dépendaient du poste frontière de Bab el-Hawa, le Conseil avait dû prendre la décision de faire un compromis, permettant au point de passage de Bab el-Hawa de rester ouvert pendant douze mois, ce qui permettrait une meilleure planification et une plus grande prévisibilité pour les nombreuses organisations non gouvernementales qui garantissaient la survie des personnes qui souffraient à Edleb et dans ses environs. Évoquant l'abstention de son pays, le représentant de la Chine a déclaré que le mécanisme transfrontières devrait être ajusté en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, et a constaté que la

résolution 2533 (2020), présentée par l'Allemagne et la Belgique, réaffirmait l'attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie et prévoyait un nouvel ajustement du mécanisme transfrontières. Expliquant l'abstention de son pays, le représentant de la République dominicaine a déclaré que, bien que le Conseil ait renouvelé le mécanisme, son incapacité à rouvrir le point de passage de Yaaroubiyé et sa décision de fermer le point de passage de Bab el-Salam auraient des conséquences terribles sur la vie de centaines de milliers d'enfants, et la politisation flagrante de cette décision n'était pas de celles dont le Conseil devait être fier. Il a dit espérer que le Conseil pourrait surmonter les nombreuses divergences, divisions et craintes qui l'empêchaient de prendre des décisions humanitaires fondées sur des principes et axées sur l'être humain. Expliquant l'abstention de la Fédération de Russie, la Mission permanente a déclaré que ce vote reflétait la position de principe de la Fédération de Russie au sujet du mécanisme transfrontières et que le mécanisme transfrontières en République arabe syrienne ne répondait pas aux exigences minimales du droit international humanitaire car il était impossible de surveiller et de contrôler la manière dont l'aide humanitaire était fournie et qui en étaient les bénéficiaires finaux. Les corédacteurs de la résolution avaient ignoré dès le départ les préoccupations fondées sur les principes de la Fédération de Russie, ce qui l'avait obligée à bloquer à deux reprises le projet de résolution germano-belge et à présenter ses propres textes. La Fédération de Russie a rappelé aux auteurs de cette résolution, ainsi qu'aux rédacteurs sur d'autres dossiers dont était saisi le Conseil de sécurité, que la rédaction des projets de résolution n'était pas un privilège mais bien une responsabilité singulière vis-à-vis des autres membres du Conseil de sécurité, ainsi que de l'ensemble de la communauté internationale.

Au sujet du conflit au Yémen, le Conseil a adopté la résolution 2505 (2020) le 13 janvier et la résolution 2534 (2020) le 14 juillet concernant la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH). Le Conseil a prorogé à deux reprises le mandat de la Mission, pour une période de six mois par la résolution 2505 (2020), soit jusqu'au 15 juillet 2020<sup>568</sup>, et pour une période d'un an par la résolution 2534 (2020), soit jusqu'au 15 juillet 2021<sup>569</sup>. Par ces deux résolutions, le Conseil a réaffirmé le mandat de la Mission, qui consistait notamment à diriger le Comité de coordination du redéploiement et à assurer son fonctionnement en vue

<sup>562</sup> Voir S/2020/683. Voir également S/2020/688 et S/2020/694.

<sup>563</sup> Les trois amendements ont respectivement été déposés par la Fédération de Russie (S/2020/690 et S/2020/691) et par la Chine (S/2020/692). N'ayant pas recueilli le nombre de voix requis, les amendements n'ont pas été adoptés (voir S/2020/695, S/2020/696 et S/2020/697).

<sup>564</sup> S/2020/684.

<sup>565</sup> Le résultat du vote sur le projet de résolution (S/2020/684) a été le suivant (voir S/2020/698) : *pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, Fédération de Russie, République dominicaine.

<sup>566</sup> Résolution 2533 (2020), para. 2.

<sup>567</sup> Voir S/2020/702. Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

<sup>568</sup> Résolution 2505 (2020), par. 1.

<sup>569</sup> Résolution 2534 (2020), par. 1.

de superviser le cessez-le-feu, le redéploiement des forces et les opérations de déminage dans l'ensemble de la province de Hodeïda, à surveiller le respect, par les parties, du cessez-le-feu et le redéploiement mutuel des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, à collaborer avec les parties pour que la sécurité de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa soit assurée par les forces de sécurité locales, dans le respect de la loi yéménite et à faciliter et coordonner l'appui qu'apportait l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider les parties à appliquer intégralement l'Accord sur Hodeïda<sup>570</sup>. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19, le Conseil a également prié le Secrétaire général de déployer rapidement l'ensemble de la Mission et demandé aux parties à l'Accord sur Hodeïda de fournir un appui à l'Organisation des Nations Unies, notamment en garantissant la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de la Mission et l'entrée et la circulation dans le pays, sans entrave ni retard, du personnel et du matériel de la Mission, des vivres et des articles de première nécessité<sup>571</sup>. Par ailleurs, dans la résolution 2505 (2020) et dans la résolution 2534 (2020), le Conseil a de nouveau prié le Secrétaire général de lui rendre compte, chaque mois, des progrès accomplis dans l'application des résolutions et de lui faire un point complémentaire sur la Mission au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission devrait venir à expiration<sup>572</sup>.

En ce qui concerne les sanctions imposées à la suite du conflit au Yémen, le 25 février, le Conseil a adopté la résolution 2511 (2020) en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la Chine et la Fédération de Russie s'étant abstenues. Par la résolution 2511 (2020), le Conseil a renouvelé les sanctions en vigueur jusqu'au 26 février 2021 et a prorogé de 13 mois, jusqu'au 28 mars 2021, le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen<sup>573</sup>. Au cours de la même séance<sup>574</sup>, expliquant son abstention, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré qu'il n'avait pas été en mesure d'appuyer la résolution 2511 (2020), rédigée par le Royaume-Uni, car toutes les préoccupations exprimées durant les

consultations n'avaient pas été prises en compte. Soulignant qu'il n'y avait pas eu d'unité lors de l'examen du rapport du Groupe d'experts, le représentant de la Fédération de Russie a observé que de nombreuses délégations n'avaient pas eu la possibilité de participer sur un pied d'égalité aux efforts visant à parvenir à un texte équilibré et que ce qui s'était passé pendant le vote témoignait des méthodes de travail non constructives des auteurs du projet. Le représentant de la Chine a expliqué pourquoi sa délégation s'était abstenue dans le vote, déclarant que la résolution ne répondait pas aux préoccupations de son pays, notamment concernant le mandat général du Groupe d'experts et les modifications inutiles apportées aux critères de désignation. Il a ajouté que le recrutement d'enfants soldats et la violence sexuelle en temps de conflit étaient déjà inclus dans la résolution existante sous les critères de violation du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, et que l'inscription séparée de ces deux actes sur la liste n'avait pas été pleinement examinée par le Comité des sanctions et n'était pas conforme à sa pratique.

En 2020, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été renouvelée à deux reprises, par la résolution 2530 (2020) du 29 juin et par la résolution 2555 (2020) du 18 décembre, pour des périodes de six mois, soit respectivement jusqu'au 31 décembre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021<sup>575</sup>. Par la résolution 2530 (2020), le Conseil a demandé à la FNUOD de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la sûreté, la sécurité et la santé de l'ensemble du personnel de la FNUOD, conformément à la résolution 2518 (2020), en tenant compte de l'impact de la pandémie de COVID-19<sup>576</sup>. Par la résolution 2555 (2020), le Conseil a prié le Secrétaire général et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de s'employer à augmenter le nombre de femmes à la FNUOD ainsi que de veiller à la participation pleine et, égale et effective des femmes parmi le personnel civil et en uniforme à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, y compris aux postes d'encadrement de haut niveau, et de mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 2538 (2020)<sup>577</sup>.

En ce qui concerne le Liban, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2539 (2020), dans laquelle il a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations

<sup>570</sup> Résolutions 2505 (2020) et 2534 (2020), par. 2, points a) à d). Pour de plus amples informations sur le mandat de la MINUAAH, voir la section II de la dixième partie.

<sup>571</sup> Résolution 2534 (2020), par. 5.

<sup>572</sup> Résolutions 2505 (2020) et 2534 (2020), par. 7 et 8.

<sup>573</sup> Résolution 2511 (2020), par. 2 et 7. Pour de plus amples informations sur les mesures de sanction, voir la section III de la septième partie. Pour de plus amples informations sur le Comité et le Groupe d'experts, voir la section I de la neuvième partie.

<sup>574</sup> Voir S/PV.8732.

<sup>575</sup> Résolutions 2530 (2020) et 2555 (2020), par. 15. Pour de plus amples informations sur le mandat de la FNUOD, voir la section I de la dixième partie.

<sup>576</sup> Résolution 2530 (2020), par. 8.

<sup>577</sup> Résolution 2555 (2020), par. 13.

Unies au Liban (FINUL) pour une période d'un an, jusqu'au 31 août 2021<sup>578</sup>. Dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, le Conseil a félicité la FINUL des mesures de prévention prises pour lutter contre la pandémie et a rappelé sa résolution 2532 (2020), par laquelle il avait prié le Secrétaire général de donner pour instruction aux opérations de maintien de la paix de fournir un appui aux autorités du pays hôte dans les efforts qu'elles déployaient pour contenir la pandémie, ainsi que de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la sûreté, la sécurité et la santé de tous les membres de personnel des Nations Unies participant aux opérations de paix des Nations Unies<sup>579</sup>. Par ailleurs, le Conseil a exprimé sa solidarité avec le Liban et son peuple au lendemain des explosions survenues à Beyrouth le 4 août 2020 et s'est félicité de l'organisation, par la

France et l'Organisation des Nations Unies, le 9 août 2020, de la Conférence internationale de soutien et d'appui à Beyrouth et au peuple libanais, demandant à nouveau à la communauté internationale de renforcer son soutien au Liban et à son peuple dans ce contexte<sup>580</sup>. Constatant que la FINUL s'était acquittée avec succès de son mandat depuis 2006 et avait permis le maintien de la paix et de la sécurité depuis lors, le Conseil a décidé d'autoriser la réduction à 13 000 militaires du plafond des effectifs fixé à 15 000 militaires au paragraphe 11 de la résolution 1701 (2006)<sup>581</sup>.

Par souci de clarté, les informations relatives aux séances et visioconférences concernant la question de la situation au Moyen-Orient sont présentées ci-après dans six tableaux distincts et sous quatre rubriques distinctes, à savoir la République arabe syrienne, le Yémen, la FNUOD et la FINUL.

<sup>578</sup> Résolution 2539 (2020), par. 1. Voir également la section 23 de la première partie. Pour de plus amples informations sur le mandat de la FINUL, voir la section I de la dixième partie.

<sup>579</sup> Résolution 2539 (2020), cinquième alinéa. Voir également la résolution 2532 (2020).

<sup>580</sup> Résolution 2539 (2020), deuxième alinéa. Voir aussi S/2020/1045.

<sup>581</sup> Résolution 2539 (2020), par. 29.

Tableau 1

**Séances : la situation au Moyen-Orient – République arabe syrienne**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.8700</a> 10 janvier 2020		Projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique ( <a href="#">S/2020/24</a> )	République arabe syrienne		13 membres du Conseil <sup>a</sup> , personne invitée	Résolution <a href="#">2504 (2020)</a> 11-0-4 <sup>b</sup>
<a href="#">S/PV.8707</a> 29 janvier 2020			République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	14 membres du Conseil <sup>c</sup> , toutes les personnes invitées	
<a href="#">S/PV.8708</a> 29 janvier 2020			République arabe syrienne	Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	
<a href="#">S/PV.8715</a> 6 février 2020			Iran (République islamique d'), République arabe syrienne,	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Secrétaire général adjoint	14 membres du Conseil <sup>d</sup> , toutes les personnes invitées <sup>e</sup>	



## Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2020

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
			Turquie	aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence		
<a href="#">S/PV.8727</a> 19 février 2020			République arabe syrienne, Turquie	Envoyé spécial du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées <sup>f</sup>	
<a href="#">S/PV.8734</a> 27 février 2020	Rapport du Secrétaire général sur l'examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé ( <a href="#">S/2020/139</a> )  Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions <a href="#">2139 (2014)</a> , <a href="#">2165 (2014)</a> , <a href="#">2191 (2014)</a> , <a href="#">2258 (2015)</a> , <a href="#">2332 (2016)</a> , <a href="#">2393 (2017)</a> , <a href="#">2401 (2018)</a> , <a href="#">2449 (2018)</a> et <a href="#">2504 (2020)</a> du Conseil de sécurité ( <a href="#">S/2020/141</a> )		République arabe syrienne, Turquie	Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Tous les membres du Conseil <sup>g</sup> , toutes les personnes invitées	
<a href="#">S/PV.8738</a> 28 février 2020			République arabe syrienne, Turquie	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix	Secrétaire général, 14 membres du Conseil <sup>h</sup> , toutes les personnes invitées	
<a href="#">S/PV.8764</a> 5 octobre 2020	Lettre datée du 29 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le		Iran (République islamique d'), République arabe syrienne, Turquie	Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ancien	Tous les membres du Conseil, 4 personnes invitées (Iran (République	Vote de procédure (art. 39) 3-6-6 <sup>i</sup>

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Secrétaire général			Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	islamique d'), République arabe syrienne, Turquie, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement)	

<sup>a</sup> Les représentants de l'Afrique du Sud et du Niger n'ont pas fait de déclaration.

<sup>b</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni.

<sup>c</sup> Le représentant de l'Allemagne n'a pas fait de déclaration. Le représentant de la Belgique s'est exprimé au nom des corédacteurs sur la situation humanitaire en République arabe syrienne (Allemagne et Belgique).

<sup>d</sup> Le représentant du Niger n'a pas fait de déclaration.

<sup>e</sup> L'Envoyé spécial et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ont participé à la séance par visioconférence depuis Genève.

<sup>f</sup> L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Genève.

<sup>g</sup> La Belgique était représentée par son vice-premier ministre et ministre des finances et du développement, et l'Allemagne par son ministre fédéral des affaires étrangères.

<sup>h</sup> La représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines n'a pas fait de déclaration.

<sup>i</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie ; *contre* : Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Royaume-Uni ; *abstentions* : Indonésie, Niger, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam.

Tableau 2

**Visioconférences : la situation au Moyen-Orient – République arabe syrienne**

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
30 mars 2020 <sup>a</sup>	<a href="#">S/2020/254</a>	Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
29 avril 2020	<a href="#">S/2020/353</a>	Lettre datée du 1 <sup>er</sup> mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
29 avril 2020	<a href="#">S/2020/354</a>	Lettre datée du 1 <sup>er</sup> mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
18 mai 2020	<a href="#">S/2020/420</a>	Lettre datée du 20 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
19 mai 2020	<a href="#">S/2020/427</a>	Lettre datée du 21 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
16 juin 2020	<a href="#">S/2020/551</a>	Lettre datée du 18 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président	

## Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2020

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
		du Conseil	
29 juin 2020	<a href="#">S/2020/635</a>	Lettre datée du 1 <sup>er</sup> juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
7 juillet 2020	<a href="#">S/2020/657</a>	Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Projet de résolution <a href="#">S/2020/654</a> (non adopté) 13-2-0 <sup>b</sup> <a href="#">S/2020/661</a>
8 juillet 2020	<a href="#">S/2020/664</a>	Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Projet de résolution <a href="#">S/2020/658</a> (non adopté) 4-7-4 <sup>c</sup> <a href="#">S/2020/671</a>
10 juillet 2020	<a href="#">S/2020/681</a>	Lettre datée du 10 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Projet de résolution <a href="#">S/2020/667</a> (non adopté) 13-2-0 <sup>d</sup> <a href="#">S/2020/693</a>
10 juillet 2020	<a href="#">S/2020/688</a>	Lettre datée du 10 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Projet de résolution <a href="#">S/2020/683</a> (non adopté) 4-7-4 <sup>e</sup> <a href="#">S/2020/694</a>
11 juillet 2020	<a href="#">S/2020/702</a>	Lettre datée du 12 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution <a href="#">2533 (2020)</a> 13-0-2 <sup>f</sup> <a href="#">S/2020/698</a>
23 juillet 2020	<a href="#">S/2020/743</a>	Lettre datée du 27 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
29 juillet 2020	<a href="#">S/2020/758</a>	Lettre datée du 4 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
19 août 2020	<a href="#">S/2020/823</a>	Lettre datée du 21 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
27 août 2020	<a href="#">S/2020/866</a>	Lettre datée du 31 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
10 septembre 2020	<a href="#">S/2020/902</a>	Lettre datée du 14 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
16 septembre 2020	<a href="#">S/2020/915</a>	Lettre datée du 18 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
18 septembre 2020	<a href="#">S/2020/936</a>	Lettre datée du 22 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents	

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre- abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
		des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
27 octobre 2020	<a href="#">S/2020/1049</a>	Lettre datée du 29 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
5 novembre 2020	<a href="#">S/2020/1088</a>	Lettre datée du 9 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil	
25 novembre 2020	<a href="#">S/2020/1147</a>	Lettre datée du 27 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil	
11 décembre 2020	<a href="#">S/2020/1202</a>	Lettre datée du 16 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
16 décembre 2020	<a href="#">S/2020/1257</a>	Lettre datée du 23 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

<sup>a</sup> Visioconférence privée, et non publique, en raison de difficultés techniques. Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

<sup>b</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : Chine, Fédération de Russie ; *abstentions* : néant.

<sup>c</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Viet Nam ; *contre* : Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, République dominicaine, Royaume-Uni ; *abstentions* : Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie.

<sup>d</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : Chine, Fédération de Russie ; *abstentions* : néant.

<sup>e</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Viet Nam ; *contre* : Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, République dominicaine, Royaume-Uni ; *abstentions* : Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie.

<sup>f</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, Fédération de Russie, République dominicaine.

Tableau 3

**Séances : la situation au Moyen-Orient – Yémen**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.8701</a> 13 janvier 2020	Lettre datée du 14 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ( <a href="#">S/2019/823</a> )	Projet de résolution déposé par le Royaume-Uni ( <a href="#">S/2020/27</a> )				Résolution <a href="#">2505 (2020)</a> 15-0-0
<a href="#">S/PV.8704</a> 16 janvier 2020			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire	Tous les membres du	

## Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2020

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				général pour le Yémen, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Conseil, toutes les personnes invitées <sup>a</sup>	
<a href="#">S/PV.8725</a> 18 février 2020			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil <sup>b</sup> , toutes les personnes invitées <sup>c</sup>	
<a href="#">S/PV.8732</a> 25 février 2020	Lettre datée du 27 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen ( <a href="#">S/2020/70</a> ) <sup>f</sup>	Projet de résolution déposé par le Royaume-Uni ( <a href="#">S/2020/146</a> )	Yémen		Huit membres du Conseil <sup>d</sup> , personne invitée	Résolution <a href="#">2511 (2020)</a> 13-0-2 <sup>e</sup> (adoptée en vertu du Chapitre VII)
<a href="#">S/PV.8745</a> 12 mars 2020			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général, Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint par intérim des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées <sup>g</sup>	
<a href="#">S/PV.8747</a> 14 juillet 2020	Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ( <a href="#">S/2020/524</a> )	Projet de résolution déposé par le Royaume-Uni ( <a href="#">S/2020/679</a> )				Résolution <a href="#">2534 (2020)</a> 15-0-0
<a href="#">S/PV.8753</a> 28 juillet 2020			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général, Secrétaire	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes	

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Coordinatrice générale de Médecins du monde au Yémen, Présidente de la Fondation arabe des droits de l'homme	invitées <sup>b</sup>	
S/PV.8757 15 septembre 2020			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	
S/PV.8770 15 octobre 2020			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	

<sup>a</sup> Le Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a participé à la séance par visioconférence depuis Genève.

<sup>b</sup> La représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est exprimée à titre national et en sa qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 2140 (2014).

<sup>c</sup> L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Genève.

<sup>d</sup> Belgique, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Niger, Royaume-Uni.

<sup>e</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, Fédération de Russie.

<sup>f</sup> Le rapport final du Groupe d'experts a par la suite été publié en tant que document S/2020/326 (voir S/2020/70/Corr.1).

<sup>g</sup> L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Amman.

<sup>h</sup> L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Genève et le Secrétaire général adjoint depuis New York. La Coordinatrice générale de Médecins du monde au Yémen et la Présidente de la Fondation arabe des droits de l'homme ont participé à la séance par visioconférence depuis Sanaa.

Tableau 4  
**Visioconférences : la situation au Moyen-Orient – Yémen**

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
16 avril 2020	<a href="#">S/2020/313</a>	Lettre datée du 21 avril 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
14 mai 2020	<a href="#">S/2020/411</a>	Lettre datée du 18 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
15 juillet 2020	<a href="#">S/2020/721</a>	Lettre datée du 17 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
11 novembre 2020	<a href="#">S/2020/1109</a>	Lettre datée du 13 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil	

Tableau 5  
**Visioconférences : la situation au Moyen-Orient – Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
29 juin 2020	<a href="#">S/2020/612</a>	Lettre datée du 29 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution <a href="#">2530 (2020)</a> 15-0-0 <a href="#">S/2020/624</a>
18 décembre 2020	<a href="#">S/2020/1252</a>	Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution <a href="#">2555 (2020)</a> 15-0-0 <a href="#">S/2020/1263</a>

Tableau 6  
**Visioconférence : la situation au Moyen-Orient – Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
28 août 2020	<a href="#">S/2020/853</a>	Lettre datée du 28 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution <a href="#">2539 (2020)</a> 15-0-0 <a href="#">S/2020/857</a>